



Avis d'appel à candidature
Activité commerciale et touristique
Aire aménagée du Pas de Cère

Retour des candidatures avant

Le mardi 07 mai 2019 à 17h

1- AUTORITE

Communauté de communes Cère et Goul en Carladès

Place du Carladès

15 800 VIC SUR CERE

Tel : 04 71 47 89 00

Fax : 04 71 47 89 01

mail : s.evennou@carlades.fr

2- OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Dans la continuité de l'aménagement du site Espace Naturel Sensible du Pas de Cère et de ses accès, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès avait souhaité apporter une offre complémentaire en donnant au bâtiment une nouvelle fonctionnalité en accueillant un point d'accueil touristique et de commerce.

En contre-partie de la mise à disposition gracieuse, par le biais d'une convention d'occupation précaire, du bâtiment existant sur l'aire aménagée du Pas de Cère en bordure de la route nationale 122.

Il est demandé une mission d'accueil touristique et d'entretien des locaux et abords du bâtiment. L'occupant devra également prendre à sa charge les frais correspondants à la mission ainsi acceptée.

Les candidats retenus auront en charge les activités suivantes :

Renseignements auprès de la population touristique : relais de l'Office de Tourisme Intercommunal du Carladès sur le site avec distribution et mise à disposition des documents et prospectus. La mission d'accueil consiste en :

- la délivrance de renseignements et d'informations touristiques et générales sur le Pas de Cère et Thiézac, et de manière générale sur le Carladès, le Cantal et l'Auvergne ;
- la vente pour le compte de l'Office de Tourisme du Carladès du livret ENS ;
- inviter les touristes à remplir le questionnaire "qualité accueil" pour le compte de l'Office de Tourisme du Carladès;
- l'entretien des lieux, sanitaires, salle d'exposition et abords du bâtiment, ouverture, fermeture de la salle d'exposition.

Activité commerciale :

- vente de boissons non alcoolisées;
- glaces;

- vente de produits liés au tourisme (à l'exclusion de cartes postales et de cartes de randonnée);
- vente de produits du terroir;
- vente et/ou présentation de produits locaux.

Toute autre activité est proscrite même connexe ou complémentaire (sans l'accord préalable de la Communauté de communes).

Si possible le candidat peut proposer une animation dans le respect du site Espace Naturel Sensible du Pas de Cère

3- CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES

Cette activité devra être exercée a minima de début juillet jusqu'à fin septembre, ainsi que, dans la mesure du possible, lors des week-ends prolongés du mois de mai et de juin (ascension, pentecôte...). Les horaires d'ouverture devront couvrir la plage horaire minimale suivante : 10h00 – 18h00.

4- AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès au 04 71 47 04 70

mail : s.evennou@carlades.fr

5- PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats sont invités à fournir un dossier de candidature comprenant a minima une déclaration de candidature et un extrait Kbis de moins de 3 mois.

Les candidats sont invités à adresser toutes suggestions qui seront étudiées et prises en considération.

Le dossier sera adressé par voie postale ou par courriel à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès **avant le mardi 07 mai à 17h.**

La convention d'occupation précaire pourrait être mise en place à partir du 1^{er} mai pour une durée de 3 années, la convention sera renouvelable, chaque année, sur accord expresse des parties.

6- CHOIX DES CANDIDATS

Les candidats recevront une notification par voie postale pour les informer de la suite donnée à leur candidature.